

TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA

AFFAIRE N° ICTR-2007-90-R77-T  
CHAMBRE III

LE PROCUREUR  
C.  
GAA

JUGEMENT  
Lundi 3 décembre 2007  
12 h 35

Devant les Juges :

C. M. Dennis Byron, Président  
Gberdao Gustave Kam  
Vagn Joensen

Pour le Greffe :

Constant K. Hometowu  
Issa Mjui

Pour le Bureau du Procureur :

Richard Karegyesa  
Renifa Madenga  
Abdoulaye Seye  
Florida Kabasinga  
Dennis Mabura

Pour la défense de « GAA » :

M<sup>e</sup> Cecil Maruma

Sténotypiste officielle :

Hélène Dolin

1 *(Début de l'audience : 12 h 35)*

2

3 M. LE PRÉSIDENT :

4 La Chambre a décidé quelle serait la sentence. Et comme j'ai pu l'indiquer auparavant, nous avons  
5 accepté l'accord sur plaidoyer passé entre le Bureau du Procureur et l'Accusé.

6

7 La Chambre a l'intention de déposer un jugement écrit avec les motivations dans le cadre  
8 des 24 prochaines heures.

9

10 En attendant, nous allons nous contenter d'annoncer que nous avons décidé d'imposer une sentence  
11 d'emprisonnement de neuf mois pour cette infraction très grave qui met en cause l'intégrité  
12 de la procédure judiciaire du Tribunal.

13

14 Monsieur le Procureur ?

15 M. KAREGYESA :

16 Merci, Monsieur le Président.

17 M. LE PRÉSIDENT :

18 Maître ?

19 M<sup>e</sup> MARUMA :

20 Merci, Monsieur le Président.

21 M. LE PRÉSIDENT :

22 Merci. L'audience est suspendue.

23

24 *(Levée de l'audience : 12 h 40)*

25

26 *(Page 1 prise et transcrite par Hélène Dolin, s.o.)*

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

## SERMENT D'OFFICE

Je, sténotypiste officielle, en service au Tribunal pénal international pour le Rwanda, certifie, sous mon serment d'office, que les pages qui précèdent ont été prises au moyen de la sténotypie et transcrites par ordinateur, et que ces pages contiennent la transcription fidèle et exacte des notes recueillies au mieux de ma compréhension.

ET J'AI SIGNÉ :

---

Hélène Dolin